

Conseil des commissaires

À une réunion ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda, tenue le 18 décembre 2018, à 19 h, à son centre administratif situé au 70, rue des Oblats Est, Rouyn-Noranda, Québec, **sont présents** :

M. Henri Bégin	M. Steve Jolicoeur
M. Yves Dumulon	Mme Claudette Latreille
M. René Forgues	M. Arthur Leclerc
M. Jean-Pierre Frelas	Mme Mireille Vincelette

Mme Josée Champagne (commissaire-parent secondaire)
M. Michel Labelle (commissaire-parent primaire)
Mme Nathalie Tremblay (commissaire-parent EHDAA)

Tous commissaires formant quorum, sous la présidence de M. Daniel Camden.

Sont absents :

Mme Doris Bergeron
Mme Édith-Martine Lapierre

Assistent aussi à la réunion :

M. Yves Bédard, directeur général
M. Vincent Boutin, directeur du Service des ressources humaines
Mme Stéphanie Dupont, directrice du Service des ressources financières
Mme Anne-Frédérique Karsenti, directrice des Services éducatifs
M. Stéphane Morrissette, secrétaire général par intérim

1. Ouverture de la réunion

Le président ouvre la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

CC-3275

Il est proposé par Claudette Latreille, appuyée par Arthur Leclerc, d'adopter l'ordre du jour, ce qui est résolu à l'unanimité.

3. Vérification des suites données et adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 20 novembre 2018.

Le directeur général indique que les suites ont été données à la réunion mentionnée en titre.

CC-3276

Il est proposé par Josée Champagne, appuyée par Jean-Pierre Frelas, d'adopter le procès-verbal de la réunion du 20 novembre 2018, ce qui est résolu à l'unanimité.

4. Demandes verbales de l'assistance

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

5. Rapport des comités de travail

5.1 Comité de vérification

Henri Bégin fait un résumé des points traités au comité de vérification.

Conseil des commissaires

5.2 Comité des ressources humaines

Steve Jolicoeur fait un résumé des points traités au comité des ressources humaines.

5.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Claudette Latreille fait un résumé des points traités au comité de gouvernance et d'éthique.

6. Décision (points nécessitant une résolution)

6.1 Adoption des comptes

CC-3277 Il est proposé par Jean-Pierre Frelas, d'adopter les listes des chèques émis du 15 ainsi que du 29 novembre 2018 et conservées aux archives de façon permanente au dossier numéro 322-06, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.2 Attribution de contrats

Aménagement des laboratoires de physique (038TF1901) – École La Source

Considérant l'allocation reçue du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50624 « Réfection et transformation des actifs » 2018-2019;

Considérant l'appel d'offres public et la recommandation de la firme Groupe Conseil Trame inc. à la suite de l'ouverture des soumissions le 6 décembre 2018 à 11 h;

Considérant les documents déposés et la présentation du directeur adjoint du Service des ressources matérielles aux membres du comité de vérification;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification compte tenu des éléments présentés;

CC-3278 Il est proposé par Jean-Pierre Frelas, appuyé par Michel Labelle, d'attribuer un contrat de construction au montant de 211 741,78 \$ avant taxes, représentant un montant de 243 450,11 \$ taxes incluses, à l'entreprise Y. Mercier Construction inc., à la suite d'un appel d'offres public basé sur le prix le plus bas dans le cadre du projet d'aménagement des laboratoires de physiques à l'école La Source, et d'autoriser le président du conseil des commissaires et la directrice du Service des ressources matérielles à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire, ce qui est résolu à l'unanimité.

Mandat ferme de deux ans avec possibilité de renouvellement d'un an pour adhésion aux ententes du Centre de services regroupés en éducation (COLLECTO) – Papier d'impression (SAR120-2019)

Considérant notre volonté d'adhérer au regroupement d'achats du Centre de services regroupés en éducation (COLLECTO) pour l'achat de papier d'impression;

Considérant l'importance des économies pour les services et les écoles de la Commission scolaire par le biais d'un regroupement d'achats;

Conseil des commissaires

Considérant les documents déposés et la présentation du directeur adjoint du Service des ressources matérielles aux membres du comité de vérification;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification compte tenu des éléments présentés;

CC-3279

Il est proposé par Claudette Latreille, appuyée par Arthur Leclerc, d'autoriser le président de la Commission scolaire à signer le mandat SAR120-2019 avec le Centre de services regroupés en éducation (COLLECTO) pour la préparation d'un appel d'offres public selon le principe du plus bas soumissionnaire, pour l'achat de papier d'impression menant à l'attribution d'un contrat dont la valeur est estimée à environ 105 000 \$ par année, le tout pour une période ferme de deux ans débutant le 1^{er} avril 2019, avec possibilité de renouvellement pour une année supplémentaire, et de désigner la directrice du Service des ressources matérielles à titre de responsable du dossier en regard de cette entente, ce qui est résolu à l'unanimité.

Mandat ferme de trois ans avec possibilité de renouvellement d'un an pour adhésion aux ententes du Centre de services regroupés en éducation (COLLECTO) – Équipements d'impression (SAR450-2019)

Considérant notre volonté d'adhérer au regroupement d'achats du Centre de services regroupés en éducation (COLLECTO) pour l'achat d'équipements d'impression;

Considérant l'importance des économies pour les services et les écoles de la Commission scolaire par le biais d'un regroupement d'achats;

Considérant les documents déposés et la présentation du directeur adjoint du Service des ressources matérielles aux membres du comité de vérification;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité de vérification compte tenu des éléments présentés;

CC-3280

Il est proposé par Nathalie Tremblay, appuyée par Yves Dumulon, d'autoriser le président de la Commission scolaire à signer le mandat SAR450-2019 avec le Centre de services regroupés en éducation (COLLECTO) pour la préparation d'un appel d'offres public selon le principe du plus bas soumissionnaire, pour l'achat d'équipements d'impression menant à l'attribution d'un contrat dont la valeur du Lot 1 - Multifonction est estimée à 84 000 \$, celle du Lot 2 - Appareils de production à 110 000 \$, et celle du Lot 3 - Imprimantes de table à 36 000 \$, totalisant un montant estimé à 230 000 \$ pour les trois lots pour la durée totale du mandat, le tout pour une période ferme de trois ans débutant le 15 mars 2019, avec possibilité de renouvellement pour une année supplémentaire, et de désigner la directrice du Service des ressources matérielles à titre de responsable du dossier en regard de cette entente, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.3 Approbation de dépenses

Il n'y a rien à rapporter à ce point de l'ordre du jour.

6.4 Modification à l'acte d'établissement du Centre Élisabeth-Bruyère

Considérant l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant la consultation effectuée auprès du conseil d'établissement du Centre Élisabeth-Bruyère (art. 79 et 110.1 LIP);

Considérant l'entente signée entre le Centre Élisabeth-Bruyère et le Centre ressources jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue;

Conseil des commissaires

Considérant que le Centre Élisabeth-Bruyère a obtenu un code d'immeuble pour le Centre ressources jeunesse par la Banque des immeubles des commissions scolaires (BICS);

CC-3281

Il est proposé par Mireille Vincelette, appuyée par Josée Champagne, de modifier l'acte d'établissement du Centre Élisabeth-Bruyère pour ajouter le Centre ressources jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue (code 782B809) à la liste d'immeubles où il peut offrir des cours, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.5 Autorisation – Institution d'un régime d'emprunts (recours collectif)

Attendu que la Commission scolaire de Rouyn-Noranda désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant maximal de 887 146 \$, auquel s'ajoute les intérêts, pour financer les sommes requises découlant du règlement à l'amiable du recours collectif sur la gratuité scolaire;

Attendu qu'il est opportun d'autoriser ce régime d'emprunts à court terme et d'approuver les conditions et modalités des emprunts à effectuer;

Attendu que l'Emprunteur a obtenu l'autorisation requise du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour instituer ce régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme un montant maximal de 887 146 \$, auquel s'ajoute les intérêts, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

CC-3282

Il est proposé par Nathalie Tremblay, appuyée par Claudette Latreille :

1. que l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme auprès ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant maximal de 887 146 \$, auquel s'ajoute les intérêts, pour financer les sommes requises découlant du règlement à l'amiable du recours collectif sur la gratuité scolaire et à conclure à cette fin avec ce dernier une convention de prêt (la « Convention de prêt à court terme »);

2. que les emprunts à court terme ainsi contractés comportent les conditions et modalités suivantes :

a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;

b) aux fins du calcul du montant maximal autorisé en vertu du présent régime d'emprunts, il ne soit tenu compte que du montant en capital de chaque emprunt à court terme contracté. Le montant autorisé est ainsi diminué d'un montant équivalent au montant en capital de chaque emprunt.

3. qu'aux fins de constater les emprunts à court terme contractés aux termes de la Convention de prêt à court terme, l'Emprunteur soit autorisé à émettre en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un billet global qui représentera le capital des emprunts à court terme contractés de temps à autre et dont le texte est en substance conforme au modèle de billet porté à l'annexe de la Convention de prêt à court terme. L'encours total des emprunts à court terme représenté de temps à autre par ce billet global sera indiqué à l'annexe de ce billet;

4. que le président, ou le directeur général ou la directrice du Service des ressources financières de l'Emprunteur, soit autorisé(e), **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement** au nom de l'Emprunteur, à signer la Convention de prêt à court terme et le billet global, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à court terme, à en donner bonne et valable quittance, à

Conseil des commissaires

livrer le billet global, incluant son annexe, à y apporter toute modification non substantiellement incompatible avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes, ce qui est résolu à l'unanimité.

6.6 Modification à l'organigramme – Création de poste

Création d'un poste de régisseur aux Services éducatifs et de l'informatique

Considérant l'acquisition récente et future d'équipements informatiques à la suite d'une mesure financière du Ministère;

Considérant les sommes reçues par le Ministère pour l'embauche d'un régisseur.

Considérant les enjeux grandissant en matière de sécurité des données informatiques;

Considérant la migration d'équipements étant auparavant sous la responsabilité du Service des ressources matérielles vers les Services éducatifs et de l'informatique;

Considérant l'analyse de la directrice des Services éducatifs et de l'informatique en lien avec les besoins en ressources humaines du service;

Considérant la présentation faite aux membres du comité des ressources humaines;

Considérant la recommandation unanime des membres du comité des ressources humaines;

CC-3283

Il est proposé par Mireille Vincelette, appuyée par Yves Dumulon, de créer le poste de régisseur aux Services éducatifs et de l'informatique en date du 18 décembre 2018.

6.7 Demande de reconnaissance d'organisme à la Ville de Rouyn - Noranda

Considérant que la Commission scolaire bénéficie de certains services municipaux;

Considérant que la Ville de Rouyn-Noranda souhaite obtenir une « demande de reconnaissance d'organisme » pour la Commission scolaire de Rouyn-Noranda dans le cadre de sa *Politique de soutien aux organismes de la Ville de Rouyn-Noranda* pour lui donner accès aux services municipaux (soutien professionnel, administratif, promotionnel, technique et financier);

CC-3284

Il est proposé par Nathalie Tremblay, appuyée par Arthur Leclerc, que Mme Anne-Frédérique Karsenti dépose au nom de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda une demande de reconnaissance dans le cadre de la *Politique de soutien aux organismes de la Ville de Rouyn-Noranda*, ce qui est résolu à l'unanimité.

7. Orientation / Consultation / Reddition de comptes

7.1 Calendrier scolaire 2019-2020

Mme Anne-Frédérique Karsenti présente le contexte et les trois projets de calendrier scolaire 2019-2020.

Conseil des commissaires

7.2 Rapport annuel 2017-2018 et Plan d'engagement vers la réussite

M. Yves Bédard présente le *Rapport annuel 2017-2018* de la Commission scolaire. Il mentionne que ce dernier est déposé sur le site Internet de la Commission scolaire.

M. Bédard présente également le *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022* de la Commission scolaire. Ce dernier est déjà disponible sur le site Internet de la Commission scolaire.

7.3 Fonds spécial des commissaires (suivi)

M. Camden mentionne que M. Morrissette a fait une relance d'invitation (le 7 décembre) aux directions d'établissement à déposer un ou des projets d'ici le 15 janvier.

8. Informations

8.1 Direction générale

Yves Bédard informe les commissaires des dossiers qui sont en cours au niveau de la direction générale.

8.2 Secrétariat général

8.2.1 Retour sur les dernières actions dans le cadre du recours collectif

Stéphane Morrissette revient sur les dernières actions qui ont été faites par la Commission scolaire dans le cadre du recours collectif sur les frais facturés aux parents dont *l'Avis d'approbation par le tribunal d'une transaction dans le cadre de l'action collective en dommages et intérêts compensatoires des frais pour des services éducatifs et pour l'achat de matériel scolaire* qui a été déposé sur le site Internet de la Commission scolaire le 7 décembre dernier (démarche nationale).

9. Rapport des commissaires-parents

9.1 Comité EHDAA

Nathalie Tremblay présente les dernières nouvelles concernant le comité EHDAA.

9.2 Comité de parents

Michel Labelle présente les dernières nouvelles concernant le comité de parents.

10. Information des organismes

10.1 Association des commissions scolaires de l'A-T

Pas de nouvelles concernant l'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue.

Conseil des commissaires

10.2 Fédération des commissions scolaires du Québec

Pas de nouvelles concernant la Fédération des commissions scolaires du Québec.

11. Rapport des représentations effectuées

Les membres font rapport des représentations effectuées.

12. Levée de la réunion

Il est proposé par Claudette Latreille, appuyée par Michel Labelle, de lever la réunion, ce qui est résolu à l'unanimité.

Il est 20 h 30 lorsque se termine la réunion.

Daniel Camden,
Président

Stéphane Morrissette,
Secrétaire général par intérim

CC-3285